

Politique d'exécution

Octobre 2025

Upvest permet à ses Clients d'exécuter des Ordres d'Achat et de Vente d'instruments financiers conformément aux principes suivants :

01. Exécution d'Ordres d'Achat ou de Vente de titres

Upvest exécute les transactions sur titres conformément à sa Politique d'exécution en vigueur. Upvest propose au Client une sélection limitée de titres négociables, de lieux d'exécution et de méthodes d'exécution. Cela permet à Upvest d'offrir une exécution des ordres efficace et rentable des Ordres dans l'intérêt du Client.

Upvest sélectionne les lieux d'exécution dont on peut généralement attendre qu'ils offrent systématiquement la meilleure exécution possible pour le Client, en tenant compte de la contrepartie globale (total consideration). Upvest n'est pas tenue d'obtenir le meilleur résultat possible pour chaque Ordre Client individuel à tout moment.

Le Client est expressément informé que des instructions spécifiques, le cas échéant, peuvent empêcher Upvest de prendre les mesures prévues par sa Politique d'exécution pour obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des Ordres concernés.

La Section 03. énumère les lieux d'exécution actuellement disponibles.

Sur la base des résultats de ses analyses, Upvest établit, au sein de ses systèmes de négociation automatisés, un classement des lieux d'exécution pour chaque catégorie d'instruments financiers. Les Ordres des Clients sont transmis au lieu d'exécution jugé le meilleur selon ce classement. Si ce lieu n'est pas disponible, le lieu suivant dans le classement est utilisé automatiquement.

Upvest peut également exécuter des Ordres sur un lieu d'exécution qui ne répond pas à la définition d'une plateforme de négociation au sens de l'article 2 (22) de la loi allemande sur le commerce des valeurs mobilières (WpHG), par exemple pour permettre la négociation de certains titres ou l'exécution dans une devise spécifique. Upvest en informera le Client à l'avance. Une telle exécution peut comporter certains risques pour le Client : contrairement à la négociation en bourse, n'y a pas de surveillance boursière et la fixation des prix n'est pas soumise à des contrôles comparables. En outre, les contreparties fixent souvent des règles relatives aux opérations erronées (mistrades) qui leur permettent d'annuler et d'inverser les opérations dans des circonstances définies. Le Client peut consulter les conditions applicables relatives aux opérations erronées dans l'Application. Le Client consent expressément à l'exécution en dehors d'un lieu d'exécution lors de la soumission de l'Ordre. Dans le cas où le Client instruit Upvest d'acheter ou de vendre des parts de

fonds d'investissement non cotés en bourse (par exemple, des fonds monétaires ou des fonds de fonds), Upvest exécutera généralement l'Ordre via un agent de transfert.

02. Principes d'Upvest pour la meilleure exécution (best execution) des Ordres des Clients

a) Opérations rémunérées à la commission

Afin d'obtenir le meilleur résultat d'exécution possible pour le Client dans les opérations rémunérées à la commission, Upvest sélectionne les lieux d'exécution sur la base de ce que l'on appelle la contrepartie globale, conformément à l'article 82(3) de la loi allemande sur le commerce des valeurs mobilières (WpHG). Cette contrepartie globale comprend le prix de l'instrument financier ainsi que tous les coûts liés à l'exécution de l'Ordre.

Les coûts pris en compte pour déterminer la contrepartie globale incluent notamment :

- les frais et commissions du lieu d'exécution respectif,
- les frais de compensation et de règlement, et
- les autres frais payés à des tiers impliqués dans l'exécution de l'Ordre.

En outre, dans la mesure où ces facteurs peuvent contribuer à l'obtention du meilleur résultat global pour le Client, Upvest prend également en compte des critères tels que la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'Ordre, l'impact potentiel sur le marché, ainsi que des facteurs qualitatifs, notamment les horaires de négociation des lieux d'exécution respectifs, la surveillance du marché, l'accès aux lieux d'exécution et la fourniture de facilités de négociation, en tenant compte des caractéristiques du Client, de son Ordre et de l'instrument financier.

Pour évaluer et garantir la qualité de l'exécution, Upvest compare régulièrement les résultats obtenus avec les données de marché des marchés de référence pertinents.

Sur la base de cette analyse, Upvest révisé ses politiques d'exécution au moins une fois par an et de manière ponctuelle (ad hoc) en cas de changements significatifs, afin de s'assurer que le meilleur résultat possible continue d'être obtenu pour les Clients. Un changement significatif survient lorsqu'un événement est susceptible d'affecter la capacité à obtenir la meilleure contrepartie globale pour le Client.

b) Opérations à Prix Fixe

Cette Politique d'exécution ne fait l'objet que d'une application limitée lorsque Upvest exécute des Ordres sous forme d'Opérations à Prix Fixe. Les obligations d'Upvest et du Client sont alors régies directement par le contrat. Dans une Opération à Prix Fixe, Upvest remplit son obligation de meilleure exécution en proposant un prix de marché standard. Si l'offre d'Upvest d'exécuter l'Ordre sous forme d'Opération à Prix Fixe entre en concurrence avec d'autres lieux d'exécution, selon à la classe d'actifs concernée (en particulier pour la négociation de fractions), l'offre d'Upvest est traitée comme un lieu d'exécution externe conformément aux critères énoncés à l'article 2 (a) de la présente Politique d'exécution.

c) Émission et rachat de parts de fonds d'investissement

L'émission et le rachat de parts de fonds d'investissement au prix d'émission ou de rachat déterminé par la société de gestion sont soumis aux dispositions du code d'investissement allemand (Kapitalanlagegesetzbuch, « KAGB »). Ainsi, les Clients peuvent acquérir et racheter leurs parts de fonds d'investissement à des prix conformes aux conditions du marché.

03. Liste des lieux d'exécution actuellement disponibles

Catégories d'instruments financiers	Lieux d'exécution
Actions (libellé en EUR)	Tradegate Exchange
	Quotrix (segment de négociation électronique de la Bourse de Düsseldorf)
ETP (exchange-traded products) (libellé en EUR)	Tradegate Exchange
	Quotrix (segment de négociation électronique de la Bourse de Düsseldorf)
Actions (libellé en GBP)	J.P. Morgan
ETP (exchange-traded products) (libellé en GBP)	J.P. Morgan